

Les Editions *Belle Afrique*

LES POLITIQUES AGRICOLES AU NIGER, 1960 - 2015:
*55 ans à la recherche de la
sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté*

Moussa Boureima



Edition - Réédition - Publication

BP : 12724 Niamey-Niger
Tél : 96 89 15 65 / 20 33 04 16
E-mail : belleafrique.editions@yahoo.fr

Du même auteur

- . L'investissement privé dans le secteur agricole au Niger
- . Organiser et diriger une entreprise agricole

Préambule

Depuis l'accession du pays à la souveraineté internationale, le développement rural est toujours une priorité dans les différents plans de développement économique et social du Niger; et pour cause, jusque vers la fin des années 70, le secteur rural était le moteur de l'économie nationale.

De 1974 à 1981, le secteur minier a pris le relais avec le boom de l'uranium qui a permis la réalisation de certaines performances.

Le secteur rural a repris son rôle de moteur de la croissance dans le plan quinquennal 1987 - 1991...

Dès le début des années 80, le Niger se retrouve dans un dédale de crise économique.

L'ajustement structurel dont le premier programme est intervenu en 1985 a été perçu comme une panacée avec ses objectifs de rééquilibrer les comptes nationaux et d'asseoir les conditions d'une croissance durable.

En ce qui concerne le développement rural, l'analyse du secteur lors du débat national sur les stratégies d'intervention en milieu rural tenu à Zinder en 1982, a relevé quatre problèmes majeurs auxquels il fallait trouver des solutions:

- L'allocation des ressources financières.*
- Les contraintes techniques.*
- Les résultats de la recherche agricole.*
- L'intervention de l'Etat.*

Conséquemment des réformes ont été entreprises, et ont consisté en :

- la réorientation du programme d'investissement,*
- la redéfinition des priorités en matière de recherche agricole,*
- la réforme des politiques des prix à la commercialisation*
- la réduction, puis la suppression de la subvention des intrants agricoles.*

Ces réformes n'ont pas abouti aux résultats escomptés.

Les principales institutions rurales demeurent les coopératives mises en place depuis 1962, qui ont du reste, voilé les institutions traditionnelles en milieu rural.

C'est ainsi que l'évolution du mouvement coopératif a constitué la pierre angulaire de restructuration du monde rural.

Les décisions prises au débat de Zinder de supprimer l'Union Nationale de Crédit et de Coopération (UNCC) et celles prises à la conférence nationale en 1991 pour liquider l'Union Nationale des Coopératives (UNC), n'ont rien changé à cette évolution.

On a assisté à un foisonnement d'Organisations Non Gouvernementales (ONG), d'Organisations Paysannes, d'Associations de Producteurs Villageois, de Comités de Gestion de Terroirs Villageois, promus par les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur rural.

A la lumière des restructurations faites dans le cadre du premier programme d'ajustement structurel 1985 - 1988 (privatisation, décentralisation, libéralisation économique), des initiatives multiples ont été entreprises pour promouvoir des opérateurs économiques d'une part, et d'autre part, amener les producteurs directs à investir dans les maillons en aval de la production (commercialisation et transformation).

Les chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture implantées dans toutes les régions du pays pouvant encourager cette dynamique.

Le deuxième programme d'ajustement structurel 1995 - 1998 a cherché à annuler les écarts entre les besoins croissants en nourriture de la population et la production vivrière.

Les programmes de sécurité alimentaire mis en œuvre visaient, à court terme, à consolider le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires; à moyen terme, contribuer à l'amélioration des revenus des ménages et à long terme, renforcer les capacités des acteurs ruraux.

Après la tenue de la table ronde des bailleurs de fonds pour le Niger à Genève en juillet 1987 et celle consacrée au secteur rural tenue à Niamey en mars 1988, s'est révélée la nécessité de mettre en cohérence les grandes options concernant le secteur rural. Le premier document de politique de développement rural " les Principes Directeurs" est élaboré pour harmoniser les stratégies retenues et les programmes opérationnels dérivants.

Le nouveau millénaire voit l'avènement d'une politique planétaire de réduction de la pauvreté.

Au Niger ce mot d'ordre est amorcé avec l'élaboration d'un document cadre des actions à entreprendre pour ce faire. Il s'agit de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP).

Le développement rural fait l'objet d'une stratégie sectorielle dite, Stratégie de Développement Rural (SDR).

Cette nouvelle orientation se donne pour objectif de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66 à 52 % à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles.

Introduction

La politique, littéralement définie, est l'ensemble des pratiques, faits, institutions de détermination du gouvernement d'un Etat.

Une politique de développement est une loi, un guide de pensée et d'action qui encadre et gouverne la prise de décisions. Elle établit donc les limites générales des activités.

Découlant d'une politique de développement, une politique agricole est l'expression d'un choix (traduit en objectifs) et d'une orientation (définissant des modes opératoires) déterminant l'intervention de l'Etat dans le secteur.

Pour son intervention, l'Etat dispose de plusieurs outils: les plans, les projets, les programmes, les stratégies.

Depuis 1960, l'Etat utilise ces types d'instruments pour le développement agricole; l'agriculture étant toujours considérée comme un secteur prioritaire dans les politiques de développement économique et social.

En un demi siècle, l'Etat nigérien, recherchant quasiment les mêmes objectifs, a emprunté cinq options différentes pour déployer ses dispositifs en milieu rural.

Les politiques agricoles sont étayées selon les périodes suivantes:

- **1960-1973**, développement sectoriel par l'intervention directe de l'Etat.
- **1974-1983**, recherche de l'autosuffisance alimentaire.
- **1984-1991**, responsabilisation des populations pour un développement endogène.
- **1992-2000**, adoption de Principes directeurs d'une politique de développement rural.
- **2000-2015**, adoption de la Stratégie de développement rural.

Cet ouvrage se propose de présenter succinctement l'évolution de ces politiques agricoles, caractérisée par l'engagement, puis le désengagement de l'Etat des sphères productives et commerciales.

Configuration générale du milieu agricole

Aspects agro climatiques

L'agriculture représente la principale activité de plus de 80 % de la population active du pays et se pratique sur une superficie n'excédant pas 12 % du territoire, vaste de 1 287 000 km².

Des sécheresses cycliques (1964, 1974, 1984) ont fait fluctuer la production agricole. Des pénuries importantes interviennent fréquemment. La production agricole est toujours dépendante de la pluviométrie. Les risques de mauvaise récolte hantent toujours les esprits. La croissance rapide de la population et la dégradation des terres compliquent le problème de sécurité alimentaire. Les ressources en sol, eau et végétation sont limitées par les conditions climatiques.

L'agriculture se pratique sur de petites exploitations familiales avec des méthodes traditionnelles. Le milieu rural se singularise par l'absence d'unités de production modernes.

Un régime foncier complexe

Le régime foncier traditionnel entrave l'investissement. Les conflits entre les droits de pâturage des éleveurs et le droit d'exploitation des agriculteurs s'intensifient. C'est pourquoi le Code rural est mis en chantier en 1993 pour pacifier les rapports et sécuriser les opérateurs ruraux.

Une potentialité limitée

Le système agricole traditionnel a atteint ses limites en raison de la pression démographique et des contraintes naturelles. La productivité reste faible. En absence de technologies appropriées, la culture extensive est le seul recours pour accroître la production. Cette pratique n'est pas soutenable parce que le pays ne dispose plus de terres productives.

Une étude sur les mesures de réformes mises en œuvre dans le secteur rural de 1980 à 1996 projette le total des superficies cultivables à 11 773 000 hectares en 2010.

Surfaces cultivées par région de 1976 à 2010 (en hectares)

Régions	1976	1989	2 000	2 010
Agadez	-	2 000	-	-
Diffa	123 000	71 000	170 000	323 000
Dosso	1 334 000	552 000	790 000	1 073 000
Maradi	1 113 000	922 000	1 763 000	3 113 000
Tahoua	587 000	544 000	836 000	1 180 000
Tillabéry	1 931 000	587 000	1 346 000	2 428 000
Zinder	1 266 000	927 000	1 930 000	3 656 000
Total	6 350 000	3 605 000	5 925 000	11 773 000

Source: Bilan, diagnostic et perspectives sur les politiques et stratégies environnementales.

Données démographiques

Années	Population
1960	3 240 000
1961	4 210 000
1962	5 578 000
1963	7 739 000
2000	10 500 000
2010	14 000 000

Source : *Bilan, diagnostic et perspectives sur les politiques et stratégies environnementales.*

LES POLITIQUES AGRICOLES

1. Développement sectoriel par l'intervention directe de l'Etat: 1960 - 1973

L'Etat nigérien naissant, conscient que l'agriculture est une question de survie interrogeant la souveraineté nationale, a déployé ses efforts pour accroître la productivité des cultures vivrières (mil, sorgho) et simultanément, développer les cultures de rente (coton, arachide) génératrices de ressources financières. L'Etat intervenait directement sur les sphères productives et commerciales au moyen de planifications.

Le premier plan de développement économique et social 1961 - 1963, consacre une place centrale à la production agricole.

Le défi qu'avait à relever l'Etat au lendemain de son indépendance, était de construire un pays très pauvre en ressources, dans un climat social suffisamment tendu du fait des remous politiques.

Pour le milieu rural, la question se posait beaucoup plus en terme d'approche des populations qu'en terme d'actions à entreprendre. En effet, les communautés rurales soumises à diverses contraintes étaient méfiantes vis-à-vis de l'administration post-coloniale et de ses techniciens. Elles demeuraient passives face à la nature. Les problèmes étaient pourtant préoccupants: pauvreté, disettes, analphabétisme.

Il était évident que dans une telle situation, initier des actions de développement s'avérait une œuvre complexe.

La stratégie engagée à cet effet a consisté en la création d'un cadre organisationnel permettant de rétablir un climat social serein pour susciter la participation des populations. L'instrument idoine fut le coopératisme.

La véritable action de coopération a débuté en 1962 avec la création de l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération (UNCC) par la loi 62 - 037 du 20 septembre 1962.

L'UNCC en tant que service administratif avait pour objectif principal de traduire dans les faits, la politique de l'Etat en matière d'encadrement et d'organisation du monde rural.

Il s'agissait de :

- développer au sein de la population rurale l'esprit de mutualité et de coopération;
- apporter un appui aux sociétés rurales pour faciliter et coordonner leurs actions;
- susciter la création de coopératives polyvalentes pouvant assurer l'ensemble des services nécessaires au développement économique et social tout en se basant sur l'organisation sociale traditionnelle.

La mise en place des coopératives à partir de 1963 s'inscrit dans cette optique de développement pour favoriser la transformation du milieu rural et l'épanouissement de ses populations.

Les objectifs visés sont les suivants:

- Amener le paysan nigérien à découvrir sa valeur socio-économique pour le motiver à participer aux questions touchant son développement.
- Amener la population rurale à prendre conscience de la nécessité de s'organiser pour une juste rémunération de ses efforts de production et de conquérir la place qu'il mérite au sein de la société nationale.
- Aider le paysannat nigérien à bâtir des coopératives sur des bases concrètes et donner aux organismes ainsi créés les possibilités de devenir de véritables entreprises de développement au service du monde rural.

Les coopératives constituaient donc le cadre organisationnel propre à la paysannerie au sein duquel elle s'assurera en toute responsabilité.

D'autres avantages sous-jacents et non moins importants en leur temps, étaient à travers ce cadre, de faciliter aux agents techniques l'accès aux populations rurales pour canaliser les innovations et développer des activités économiques d'auto-

promotion permettant de soutenir les efforts de l'Etat dans le processus de développement.

Enfin les coopératives devaient servir de cadre pour accroître la production et la collecte des produits d'exportation (arachide, coton) qui étaient les principales sources de devises pour le pays.

L'action de l'Etat a mis l'accent sur la création de conditions favorables au développement de cette forme d'organisation par la mise en place :

- d'un dispositif d'encadrement (UNCC, clubs d'animation rurale, alphabétisation),
- d'une législation souple et avantageuse (agréments, avantages fiscaux).

Le deuxième plan de développement économique et social, le Plan quadriennal 1965 - 1968, a mis en place en 1966, un nouveau système d'organisation coopérative qui consiste à élargir la coopérative à l'ensemble des producteurs en supprimant les modalités d'adhésion (adhésion individuelle, versement de part sociale) aux coopératives et mutuelles.

L'idée fondamentale du nouveau système est de créer des groupements à partir des structures traditionnelles existantes. Plusieurs groupements mutualistes forment une coopérative. L'adhésion à la coopérative est collective. Le capital social de la coopérative sera constitué ultérieurement avec une partie des excédents provenant des opérations de commercialisation.

C'est ce mode d'intervention de l'Etat qui a prévalu jusqu'à l'avènement d'un nouveau régime politique en avril 1974.

2. La recherche de l'autosuffisance alimentaire: 1974 - 1983

Une nouvelle vision du développement agricole est apparue après le coup d'Etat militaire du 15 avril 1974.

La sécheresse qui a frappé le pays en 1973/1974 et son corollaire la famine, ont amené le nouveau pouvoir politique à consacrer le gros de ses efforts à la recherche de l'autosuffisance alimentaire. La politique adoptée a consisté à mettre en œuvre de grands projets de développement et à généraliser les coopératives.

Les revenus générés par les exportations d'importantes quantités d'uranium ont permis à l'Etat de réaliser son programme d'actions. Mais les performances ont été éphémères.

Pendant la seconde moitié de la décennie 70, l'économie nigérienne s'est améliorée de façon spectaculaire grâce à deux facteurs. Tout d'abord, des conditions climatiques favorables ont suscité une croissance rapide du secteur rural ; ensuite, les recettes d'exportation du Niger ont généré d'importantes ressources financières étoffant les capacités d'intervention de l'Etat..

L'investissement s'est accru atteignant 28 % du produit intérieur brut en 1980. Des projets de développement ont été entrepris tous azimuts.

L'intervention de l'UNCC dans la mise en place des coopératives a évolué rapidement par une extension en zones céréalières et pastorales en 1977; une généralisation entre 1978 et 1982 avec l'avènement de la société de développement. En 1983, l'UNCC fait sa place à l'UNC (Union Nationale des Coopératives). Le mouvement coopératif battait son plein.

Au 31 mai 1984, l'Ordonnance 84 - 22 portant création des organismes ruraux à caractère coopératif et mutualiste comptait 12 117 organismes.

Les productions agricole et animale ont augmenté sensiblement, mais les perspectives de croissance du secteur rural s'avéraient peu encourageantes. On a assisté à une surexploitation des sols, à une extension des cultures aux zones marginales sous l'effet de la poussée démographique, une baisse notable des précipitations et un manque d'innovation dans les techniques adaptées à l'agriculture pluviale.

L'essor économique s'est remarqué par :

- Un taux annuel de croissance du PIB de 20 %.
- Une croissance annuelle moyenne de 28 % des exportations.
- Une croissance moyenne annuelle de 20 % des recettes fiscales.
- Un taux d'investissement variant entre 20 et 25 %.
- Une modification de la structure du PIB en faveur du secteur moderne qui atteint 20 % du PIB en 1982; la part de l'agriculture est tombée de 60 à 40 %.

Ce ne fut qu'une euphorie de courte durée. Dès 1982, le fléchissement de la demande mondiale d'uranium a entraîné une diminution de 22 % de la production nigérienne. L'économie connut subséquemment une contraction.

La production agricole, non touchée par les mesures de resserrement, a stagné en raison d'une sécheresse drastique en 1983/1984.

Ce ralentissement de l'activité économique a engendré de lourds déficits budgétaires mettant l'Etat dans l'impossibilité d'honorer tous ses engagements.

Le soutien au secteur rural et les subventions aux collectivités locales s'estompèrent. Les entreprises publiques intervenant dans le secteur (SONARA, BDRN, CNCA) se trouvèrent également déficitaires et lourdement endettées.

La persistance de la crise a imposé une révision des politiques et des stratégies. La politique agricole se façonne une nouvelle orientation.

3. La responsabilisation des populations : 1984 - 1991

Les méfaits de la sécheresse de 1984, exacerbée par la crise économique induite par la flambée des coûts du pétrole, ont amené l'Etat à décréter le principe de responsabilisation des populations pour un développement dit endogène.

Cette nouvelle politique a consisté à élaborer des projets pluridisciplinaires impliquant la participation des populations rurales.

Il y eut alors l'émergence de micro projets plus maîtrisables par les bénéficiaires et le développement du mouvement coopératif.

Au cours de cette période, 42 projets ont été réalisés grâce aux financements de la coopération internationale.

L'objectif visé demeure l'accroissement de la production pour répondre aux besoins grandissants d'une population croissant démesurément. Le coût total des projets mis en œuvre s'élève à 154 milliards de francs CFA.

Si la réalisation de ces projets a été jugée satisfaisante, l'impact sur le développement agricole laisse à désirer, car au cours de la décennie suivante (1991-2000) il a été enregistré huit années déficitaires.

Cette période a été marquée par le désengagement de l'Etat des sphères productive et commerciale.

Le deuxième programme d'ajustement structurel (1995-1998) a imposé la suppression des subventions au secteur agricole. Incongrûment la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), la seule institution de financement du développement rural est liquidée.

Les programmes et projets sont réorientés pour:

- le développement des opérations dites de micro réalisations dont le souci affirmé est la réorientation des actions dans le sens d'une meilleure maîtrise par les populations;
- la prise en charge des stratégies propres des producteurs par les projets;
- La restauration et la préservation d'un environnement menacé par la désertification;
- L'approche pluridisciplinaire, type "aménagement de terroirs";

- Le développement d'un environnement économique et juridique incitatif.

A partir de 1984 déjà, le Niger a entrepris une première série de réformes de politique générale pour pallier les problèmes liés à l'intervention de l'Etat dans le secteur rural, notamment ceux relatifs à la commercialisation de céréales, à la suppression de la subvention, au crédit non institutionnalisé.

Les principales réformes engagées sont :

- **La réorientation du programme d'investissement** : l'adoption d'une approche technique plus simple prévoyant la mise en essai d'intrants dans différentes conditions locales et l'option pour de petites opérations rurales et la réhabilitation des systèmes d'irrigation en vue de susciter une plus grande participation des populations.
- **La redéfinition des priorités en matière de recherche agricole** : il s'agira d'adapter les techniques modernes aux systèmes locaux tout en améliorant les techniques traditionnelles et de mettre en œuvre un programme maîtrisable à court terme qui servira de base à un programme d'investissement.
- **La réforme de la politique de fixation des prix à la commercialisation et au stockage** : libéralisation du commerce de céréales, déréglementation des prix, élimination du stock de stabilisation des prix, gestion d'un stock de sécurité.
- **La réduction de la subvention des intrants agricoles** : le taux de subvention des engrais sera déterminé chaque année sur une base d'un crédit budgétaire et d'estimations réalistes de la demande.
- **Le crédit agricole** : un minimum de crédit continuera d'être accordé de façon sélective dans le cadre de projets de développement agricole.

Entre 1984 et 1986, il n'y a pas eu de plan de développement. La stratégie générale du gouvernement a été de créer les conditions essentielles d'une nouvelle relance de la croissance et d'une nouvelle dynamique de développement. Cette stratégie s'inscrit toutefois dans le cadre de la poursuite de l'ajustement structurel et se base sur la redynamisation de l'agriculture comme moteur de l'économie.

De 1988 à 1989 a été exécuté un programme dit de facilité d'ajustement structurel (FAS) qui est plus souple et plus généreuse que le programme d'ajustement structurel, offrant des crédits consistants et des dons.

Au cours de la même période, un programme de réforme de la politique économique a été entamé, plus profondément dans le secteur rural. Il s'agit du Programme de réforme de la politique économique du Niger 1988-1991.

Ce programme est financé par l'USAID, sous forme d'une subvention au développement du secteur agricole (SDSA) qui devait fournir de l'aide au Niger pour une durée de trois ans et demi et à titre d'appui aux efforts de promotion des initiatives privées par le biais de l'assouplissement des contraintes administratives, juridiques et fiscales. Il met l'accent sur l'amélioration de l'efficacité et l'expansion de l'activité des circuits ruraux de commercialisation des matières premières agricoles et de produits manufacturés.

Il vise à augmenter les revenus des paysans en stimulant la diversification et l'exportation de produits agricoles.

Évaluation des réformes

Les réformes de politique agricole ont été initiées par le séminaire national sur les stratégies d'intervention en milieu rural tenu en 1982; mais elles ont été exécutées surtout à travers le programme de subvention au développement du secteur agricole (SDSA 1 et 2) qui s'est avéré être un véritable programme d'ajustement pour le secteur agricole.

La situation du secteur à la suite de ces réformes se présente comme suit:

De la politique de structuration:

- l'option d'organiser les producteurs ruraux en coopératives s'est concrétisée par l'adoption de l'Ordonnance n° 84 - 22 du 31 mars 1994 et son Décret d'application n° 84 - 93.
- L'UNCC a été dissoute et a fait place à l'UNC et l'encadrement de base des coopératives a disparu sauf pour les coopératives encadrées par l'ONAHA et les projets sectoriels.
- L'Ordonnance 93 - 015 portant principes d'orientation du code rural stipule que les opérateurs ruraux peuvent s'organiser librement. Cette Ordonnance prévoit des commissions foncières qui devraient être le cadre approprié de mise en œuvre du code rural.
- Au plan institutionnel, la Centrale d'approvisionnement a été transférée à l'UNC; l'ONAHA a été restructuré et ses volets "Entreprise et Maintenance", destinés à la privatisation.
- Un système d'alerte précoce (SAP), considéré comme moyen d'exécution de la politique de sécurité alimentaire, est mis en place.

De la politique de prix et de revenu

- Suppression de la fixation des prix des céréales.
- Libéralisation du commerce transfrontalier pour le niébé, l'arachide, les céréales.
- Suppression de la subvention aux intrants agricoles.
- Suppression de la stabilisation des prix par l'OPVN.
- Mise en place d'un système d'information sur les marchés des céréales en 1989.

De la politique de progrès technique

- La recherche agricole a subi de grandes mutations avec le programme de recherche agricole appliquée du Niger (PRAAN) et le programme national de recherche agricole (PNRA) qui ont financé d'importants infrastructures et équipements.
- L'INRAN est réorganisé en CERRA (Centres Régionaux de Recherche Agricole) qui s'appuient sur des CORRA (Comités Régionaux de Recherche Agricole).
- La liaison Recherche - Vulgarisation est restée faible nonobstant la coordination en cours entre l'INRAN et le PRSAA (Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture);
- L'approche de vulgarisation a véritablement changé avec la suppression des centres de formation directe des paysans (CPT/CPR).
- La gamme technologique a fait place à un choix libre de technologies appropriées à travers le système de formation et de visite initié par le PRSAA.
- L'IPDR (Institut Pratique de Développement Rural) et l'ECE (Ecole des Cadres de l'Elevage) ont fusionné en un établissement unique de formation des cadres moyens de développement rural.

De la politique d'aide aux investissements

- La liquidation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.
- Le programme SDSA a initié les caisses populaires de crédit et d'épargne dans certaines régions.
- Quelques projets de développement ont initié des opérations de crédit.
- L'absence de crédit rural institutionnalisé a freiné l'adoption de technologies et l'intervention des coopératives dans la commercialisation des produits agricoles.

De la politique d'accompagnement

- Les taxes et droits de douane sur les intrants agricoles ont été progressivement supprimés, mais leurs prix paraissaient inaccessibles pour la majorité des agriculteurs surtout après la dévaluation du franc CFA.

Cette série de réformes aussi, n'a pas résolu les problèmes.

Le vent du libéralisme qui a balayé le monde après la chute du mur de Berlin en 1991, a entraîné le Niger sur le chemin de la démocratie. Tout est à faire et à refaire.

4. Les principes Directeurs d'une politique de développement rural : 1991- 2000

Les déséquilibres macro-économiques se sont aggravés et les investissements se sont raréfiés dans le pays, en transition pour la démocratie.

Les réflexions engagées sur les politiques du secteur rural ont conduit à l'élaboration des Principes Directeurs pour une politique de développement rural.

Ces principes, au nombre de cinq, constituent le premier document de politique agricole du Niger. Il est adopté par l'Ordonnance n°92-030 du 8 juillet 1992.

Ce sont:

- * La gestion intégrée des ressources naturelles.
- * L'organisation du monde rural, la participation des populations et la modification du rôle de l'Etat.
- * La sécurité alimentaire.
- * L'intensification et la diversification des productions.
- * Les politiques d'accompagnement.

Les principes directeurs indiquent les actions structurantes suivantes:

De la gestion des ressources naturelles

- la restauration des zones menacées,
- une politique foncière incitative,
- une amélioration de la gestion du capital forestier et des pâturages,
- la protection et l'aménagement de la faune,
- la préservation des ressources halieutiques,
- une gestion optimale des ressources en eau,
- l'intégration multisectorielle des mesures et actions.

De l'organisation du monde rural

- la responsabilisation des producteurs,
- l'émergence d'opérateurs économiques privés,
- la promotion des organisations rurales,
- une redéfinition du contenu des projets et de leur mode d'intervention.
- une modification du rôle de l'Etat.

De la sécurité alimentaire

- la définition d'une politique nationale de sécurité alimentaire,
- la définition des composantes du programme de sécurité alimentaire.

De l'intensification et de la diversification des productions

- la définition d'une politique de recherche,
- la définition d'une politique de formation et de vulgarisation,
- la définition d'une politique d'approvisionnement en intrants,
- la définition d'une politique de prix et de commercialisation,
- la définition d'une politique de transformation, de conservation et de stockage,

- la définition d'une politique de gestion des filières agro-alimentaires.

Des politiques d'accompagnement

- la définition d'une politique d'investissement,
- la définition d'une politique de crédit rural,
- la définition d'une politique fiscale,
- la définition d'une politique d'aménagement du territoire tenant compte de la démographie.

Parallèlement, des partenaires au développement ont publié des documents présentant leur vision d'une politique pour le secteur rural au Niger. Une mission FAO/CCCE a publié *"l'analyse du secteur rural et des politiques agricoles au Niger"*, et la Banque Mondiale a publié *"le document de stratégie pour le secteur agricole au Niger"*.

A la fin du millénaire, les caractéristiques générales du pays sont alarmantes. Un territoire fortement enclavé et soumis à de rudes conditions climatiques. En année normale, seulement 1 % du territoire national bénéficie d'une pluviométrie égale à 600 mm et 10 % d'une pluviométrie comprise entre 350 et 600 mm. La population estimée à 11 millions d'habitants, croît au taux moyen de 3,3 % par an. Majoritairement jeune (Les moins de 25 ans constituent plus de la moitié de la population) et rurale (à plus de 80 %), la population se concentre dans la frange méridionale du pays qui est aussi la plus arrosée : un quart du territoire national accueille 75 % de la population totale.

Ces caractéristiques démographiques sont à l'origine d'une forte pression sur les ressources naturelles, dont la dégradation est, dans certaines régions, très avancée.

Au plan macro-économique, le Niger se situe à l'avant-dernière place des 175 pays pour lesquels le PNUD a calculé l'indice de développement humain. Ce rang résulte entre autres des taux d'alphabétisation (17 % en 1998) et de scolarisation (32 % en 1998) qui sont les plus bas au monde, et du très faible

niveau du revenu par habitant (151 dollars en 1998). Le revenu moyen par habitant, exprimé en parité de pouvoir d'achat, place le Niger parmi les 10 pays les plus pauvres au monde.

Les deux dernières décennies ont été marquées par une détérioration du niveau de vie moyen de la population : en 1998, le PIB par tête égalait seulement 48 % de son niveau de 1981. Cette dégradation continue du revenu moyen par habitant s'explique par les performances modestes du secteur rural et l'absence d'un secteur moteur de l'économie depuis la fin de l'éphémère boom de l'uranium (1975 - 1982).

Durant les deux dernières décennies, les ressources propres de l'Etat nigérien se sont considérablement réduites, sous le double effet de l'augmentation de la dette publique externe et de la diminution des recettes fiscales, limitant d'autant la capacité publique d'investissement et de soutien à la demande. Parallèlement, la balance commerciale et la balance des paiements restent structurellement déficitaires. Le pays est ainsi dans une situation de dépendance durable vis-à-vis de l'extérieur, que ce soit pour financer les importations courantes ou les investissements.

En ce qui concerne l'agriculture, elle contribue à 40 % du PIB. A l'exception de quelques cultures de rente, il s'agit d'une production de subsistance pour 85 % des habitants, qui est par nature extrêmement sensible aux aléas climatiques et repose sur des équilibres écologiques de plus en plus fragiles, en raison de la forte poussée démographique.

Bien que sur le long terme, la production de céréales destinée à la consommation interne semble suivre globalement le rythme de la demande, l'augmentation de la production a été obtenue essentiellement par une extension des surfaces cultivées dans les terres de plus en plus marginales et par la réduction de la durée des jachères, d'où une dégradation progressive de la qualité des terres et une baisse des rendements.

La pauvreté des populations et la faiblesse du marché interne apparaissent comme une contrainte forte au développement de l'agriculture. Ce phénomène explique l'inefficacité des investissements destinés à augmenter la productivité céréalière, contrairement au développement rapide des techniques de production pour les cultures de rente disposant de débouchés sur un marché externe dynamique (oignon, niébé, poivron).

Le Nigeria est la principale destination des exportations agricoles et il fournit des céréales nécessaires pour combler le déficit nigérien.

Le changement de l'environnement économique international induit par le processus de mondialisation, a indexé la pauvreté comme un mal à juguler dans le monde à l'horizon 2015. Les organisateurs de l'économie mondiale assignent aux gouvernements du Tiers Monde une nouvelle orientation de leurs actions de développement. Le Niger s'y conforme.

5. La Stratégie de Développement Rural: 2003 - 2015

Le Niger commence le nouveau millénaire dans une situation d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire. La vulnérabilité chronique des populations rurales est accrue par les phénomènes de désertification et de sécheresses intermittentes.

L'insécurité alimentaire liée aux pénuries généralisées, est aujourd'hui la préoccupation majeure du pays.

Le gouvernement accorde de ce fait une priorité aux mesures tendant à relever les revenus agricoles des populations par une politique de restauration des ressources agro-sylvo-pastorales. Ces mesures sont nécessairement au centre de la lutte contre la pauvreté.

En janvier 2002, le gouvernement a adopté la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Ce document constitue désormais le cadre de réflexion et de référence pour toutes les actions de développement économique et social jusqu'en 2015.

A travers la SRP, le Niger vise une amélioration du niveau et des conditions de vie des populations pauvres (63 % de la population), la finalité étant de ramener cette grandeur à au moins 50 % d'ici 2015.

La Stratégie de Développement Rural (SDR) est élaborée pour préciser les grandes orientations de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté relatives à l'intervention de l'Etat dans le secteur rural, considéré comme le vecteur de la croissance.

Adoptée par le Décret n° 2003-310/PRN/MDR du 14 novembre 2003, la SDR est conçue pour améliorer l'efficacité de l'action publique dans le secteur rural. Elle a pour but de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66 % à 52 % à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations rurales et une gestion durable des ressources naturelles.

La SDR se déploie sur trois axes stratégiques :

- **Premier axe stratégique:** favoriser l'accès des producteurs ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural.
- **Deuxième axe stratégique:** prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations.
- **Troisième axe stratégique :** renforcer les capacités des institutions et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur.

Les dispositions de mise en œuvre de la SDR privilégie l'approche programme pour rationaliser les modalités de l'intervention publique; la faible réussite des projets de développement étant à la base d'une réflexion qui remet en cause les approches utilisées.

La SDR définit 14 programmes constituant les cadres de convergence des interventions. Ces programmes sont regroupés en deux ensembles:

10 programmes structurants

- * Développement local et communautaire.
- * Gouvernance locale des ressources naturelles.
- * Organisations professionnelles et structuration des filières.
- * Infrastructures rurales.
- * Systèmes financiers ruraux.
- * Recherche - Formation - Vulgarisation.
- * Renforcement des institutions publiques du secteur rural.
- * Eau potable et assainissement.
- * Réduction de la vulnérabilité des ménages.
- * Préservation de l'environnement.

4. programmes sectoriels prioritaires

- * Développement de l'irrigation.
- * Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux.
- * Restauration des terres et reboisement.
- * Régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger.

Dans ce cas de figure, la nécessité d'intervention de lutte contre la pauvreté se combine avec la nécessité de mener des interventions capables d'utiliser pleinement le capital social du pays pour atténuer le processus de dégradation de l'environnement et des conditions de vie des populations.

La société nigérienne se trouve actuellement dans une phase de consolidation de la démocratie. Avec l'avènement de la décentralisation, la libre administration des collectivités territoriales, ouvre un épanouissement et favorise l'émergence d'une société civile capable de contribuer au processus de

démocratisation. La décentralisation entraînera nécessairement une redistribution des tâches et des responsabilités entre le secteur privé, la société civile et l'État. Elle constitue une ouverture malgré les difficultés qu'elle comporte. La nouvelle politique de développement de l'Etat trouve donc un terrain favorable pour mobiliser les populations autour de ses idéaux.

Seulement quand une stratégie n'est pas cernée en termes de structures et de moyens, pourra t- elle atteindre ses objectifs ?

Conclusion

Les politiques agricoles mises en œuvre au Niger depuis 1960 visent à vaincre l'insécurité alimentaire.

De la recherche de l'accroissement de la productivité par une intervention directe de l'Etat, à la recherche de l'autosuffisance alimentaire et à la sécurité alimentaire, puis la réduction de la pauvreté, les politiques agricoles n'arrivent pas encore à résoudre les problèmes primaires du monde rural.

Pour un pays essentiellement agricole, les politiques de développement doivent ambitionner de prime abord, une transformation fondamentale du monde rural en actionnant le levier de l'éducation et de la formation.

Si à un moment donné, l'exode rural figurait parmi les grandes préoccupations de l'Etat, c'est parce que le mode de vie en milieu rural n'offrait aucun espoir d'épanouissement.

La modicité des résultats générés par les actions "volontaristes" des pouvoirs publics en milieu rural nous amène à croire qu'il fallait d'abord transformer les hommes pour transformer la nature.

Le projet de création d'un deuxième institut pratique de développement rural à Maradi a été retenu lors du séminaire national de Zinder en 1982, ainsi que la généralisation des centres de formation. Ces projets corroborent cette vision; ils n'ont malheureusement pas été réalisés.

Il revient alors à la SDR de s'appesantir sur ce sujet dans le cadre de ses programmes "recherche - formation - vulgarisation" et "renforcement des institutions publiques".

Aujourd'hui, la mondialisation des économies nationales impose à l'Etat nigérien, une vision supranationale du développement de l'agriculture qui est, même entre les pays développés, la traditionnelle pierre d'achoppement et s'est révélée être, un sujet de tension bien plus embêtant encore entre pays développés et ceux en voie de développement.

Les regroupements sous régionaux, régionaux et continentaux qui caractérisent l'environnement économique international, indiquent la nécessité pour un pays démuné comme le Niger, de miser aussi sur le partenariat avec des producteurs étrangers pour son développement agricole; et sur le développement de ses ressources humaines pour son développement économique et social.

La FAO appuie ce point de vue en choisissant comme thème de prédilection la promotion de l'investissement privé dans le secteur agricole.

Bibliographie

- . Martin Fernant
Fonctionnement de l'économie du Niger. CRDE, Montréal 1972
- . Union Nigérienne de Crédit et de Coopération -
Force dynamique originale de développement en milieu rural.
Ministère de l'Economie Rurale, Niamey 1965
- . Commissariat général du Plan
La mise en œuvre des perspectives décennales 1965 - 1974
- . Europe outremer
Un pays qui émerge: le Niger
Paris, 1977 n° 570
- . Ministère du Développement Rural
Étude sur les mesures de réforme mises en œuvre dans le secteur
rural de 1980 à 1996, décembre 1996
- . Sous-comité de développement rural
Principes Directeurs pour une politique de développement rural.
Niamey, mars 1992
- . Paola Melchiori et Marthe Doka
Enjeux du développement communautaire,
Rapport de la Banque Mondiale, juin 2000
- . Atelier Régional sur la Restructuration des Institutions Rurales
et la Professionnalisation de l'Agriculture
Rapport final. Ouagadougou, mai 1996
- . Secrétariat Permanent du DSRP
Stratégie de Réduction de la Pauvreté

. Secrétariat Exécutif de la SDR -
Stratégie du Développement Rural, novembre 2003

. Union Européenne
Le courrier n° 200, septembre 2003

Imprimé en Septembre 2006
ISBN 978-2-35627-008-5

